

L'École calédonienne est en marche



Charte d'application de la délibération n° 106
du 15 janvier 2016 relative à l'avenir de l'École calédonienne



GOUVERNEMENT DE LA
NOUVELLE-CALÉDONIE

Une École calédonienne



Chères directrices, chers directeurs,

La construction de l'École calédonienne est un des axes majeurs de la politique engagée par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Comme vous le savez, après plusieurs années de réflexion et de travail en concertation, les élus du Congrès ont adopté, le 15 janvier 2016, à l'unanimité et sur proposition du gouvernement, la délibération n° 106 relative à l'avenir de l'École calédonienne. Cette délibération est l'acte fondateur du projet éducatif pour le pays. Elle fixe les grandes orientations de notre École : le droit à l'éducation et les devoirs qui l'accompagnent, les objectifs et les ambitions du service public de l'enseignement et la gouvernance du système éducatif.

Notre volonté est de mettre en place une École de qualité pour nos enfants, une École adaptée aux réalités du pays qui doit être le creuset du destin commun, une École qui offre les mêmes chances de réussite à tous.

Une nouvelle étape a été franchie avec l'adoption de la délibération n° 186 du 1^{er} décembre 2016 relative à la charte d'application des orientations de la politique éducative de la Nouvelle-Calédonie.

Cette charte est un élément essentiel du projet éducatif. Elle comprend un document d'orientation permettant d'apporter de la cohérence à l'ensemble des actions, un plan d'actions triennal pour la période 2017-2019, un protocole d'accord qui définit les modalités d'accompagnement de l'État et, enfin, les engagements des différents partenaires institutionnels.

Grâce au travail que nous avons accompli ensemble pour mettre en place ce nouveau projet éducatif, l'État renforce son soutien en nous accordant des moyens supplémentaires : 75 postes, 5,4 milliards de francs de crédits de paiement, des dotations complémentaires pour la formation continue des enseignants et l'accompagnement scolaire. Ces moyens supplémentaires permettront notamment d'achever la construction des deux lycées du Mont-Dore et de Pouembout et de garantir leur fonctionnement optimal.

C'est ce plan d'actions triennal que nous souhaitons vous présenter aujourd'hui. Il rappelle les actions engagées en 2016 et précise celles qui devront être mises en œuvre en 2017, pour développer l'identité de l'École calédonienne, pour prendre en compte la diversité des publics et construire une École de la réussite pour tous, pour ancrer l'École dans son environnement et créer un climat scolaire au service de l'épanouissement de l'élève, pour ouvrir l'École sur la région Océanie et le monde et, enfin, pour améliorer la gouvernance du service public de l'enseignement.

Nous comptons sur votre engagement pour mettre en œuvre les actions du projet éducatif au service de la réussite et de l'épanouissement de nos enfants.

Nous vous remercions pour votre précieux concours.

Philippe Germain, président du gouvernement

Hélène Iékawé, membre du gouvernement en charge de l'enseignement et de la mise en place du service civique

QUATRE AMBITIONS ET UNE GOUVERNANCE PLUS EFFICIENTE

Les actions de la charte d'application s'inscrivent dans les quatre ambitions du projet éducatif auxquelles s'ajoute l'amélioration de la gouvernance du service public de l'enseignement. Elles s'échelonnent dans un plan triennal 2017-2019 qui décrit pour chaque action sa mise en œuvre et sa programmation prévisionnelle. Un bilan sera présenté chaque année aux élus du Congrès et au conseil consultatif de l'enseignement afin d'évaluer l'impact des actions proposées et de faire des propositions d'amélioration.

Le projet éducatif de l'École calédonienne

Considérer la diversité des publics pour une École de la réussite pour tous

Article 11 : « Bienveillante et solidaire, l'École de la Nouvelle-Calédonie garantit sur l'ensemble du territoire un enseignement de qualité identique à tous les élèves, quelles que soient leurs origines géographiques, sociales et culturelles. »

Développer l'identité de l'École calédonienne

Article 10 : « L'identité de l'École calédonienne se construit autour de sa vocation à être le creuset du destin commun. Il s'agit de bâtir une école qui soit un lieu d'échanges et d'apprentissages pour favoriser la compréhension mutuelle, la tolérance, le respect et le vivre ensemble. »

Améliorer la gouvernance du service public de l'enseignement

Titre III de la délibération n° 106 : Assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du projet éducatif, renforcer la place de la communauté éducative et conforter la gestion des ressources humaines.

Ouvrir l'École calédonienne sur la région Océanie et sur le monde

Article 13 : « La Nouvelle-Calédonie favorise l'adaptation permanente de l'École pour répondre aux défis qu'imposent la mondialisation et les évolutions technologiques. »

Ancrer l'École dans son environnement, un climat scolaire au service de l'épanouissement de l'élève

Article 12 : « [...] la Nouvelle-Calédonie garantit à chaque enfant, dans le respect de la culture de chacun, un environnement de travail favorable à son épanouissement personnel, un accès équitable à l'éducation pour la santé et à l'éducation au développement durable, un accès à un service sanitaire et social scolaire, une prise en charge adaptée des enfants à besoins éducatifs particuliers. »

Pour la préparation de la mise en œuvre de la charte, l'année 2016 a été une année structurante au cours de laquelle, des mesures ont été anticipées pour mettre en projet les équipes.

Des actions transversales au fonctionnement des établissements

► Les écoles

Le projet d'école comportera des volets sur la maîtrise de la langue française, la culture scientifique, la culture kanak, la formation aux valeurs et aux pratiques de la citoyenneté.

La circulaire du 1^{er} mars 2016¹ invite les directeurs et leurs équipes pédagogiques à engager une réflexion sur les projets d'école 2016-2018 conformément à la délibération N° 106 relative à l'avenir de l'École calédonienne.

Le projet d'école pourrait donc être amendé si nécessaire.

► Les établissements secondaires d'enseignement de la Nouvelle-Calédonie

Le projet d'établissement des collèges et des lycées comportera des volets sur l'orientation, le climat scolaire, la culture scientifique, le développement durable, la culture kanak, le numérique, l'ouverture culturelle et sur le monde.

Une note en date du 27 mai 2016² a été adressée aux chefs d'établissement du public pour l'élaboration de leur projet, conformément aux orientations du projet éducatif, et au cadre réglementaire du statut des établissements publics d'enseignement de la Nouvelle-Calédonie. Le suivi de chaque projet se fera annuellement lors d'un dialogue de gestion. Il donnera lieu à une évaluation partielle, un rapport pédagogique et un ajustement des actions, le cas échéant.

► La continuité des parcours scolaires par niveau d'enseignement et par structure

Pour veiller à la continuité des apprentissages et à la cohérence des pratiques entre le premier et le second degré, des commissions ont été organisées autour de cinq axes : la culture artistique, scientifique et technologique, le numérique, le développement durable et l'ouverture sur le monde.

Dès le second semestre 2016, ces commissions « partenariales » ont été constituées. Elles regroupent les provinces, les directions privées sous contrat, les instituts de formation et de recherche, l'Université de la Nouvelle-Calédonie, des associations ...

● Développer l'identité de l'École calédonienne

► Les programmes d'enseignement en Nengone, Drehu, Ajië et Paicî pour le second degré

À l'instar de l'enseignement des langues vivantes, celui des langues kanak prend appui sur le « cadre européen commun de référence pour les langues » (CECRL).

À cet effet, des programmes du collège, validés par le conseil supérieur des programmes de l'Éducation nationale, pour les quatre langues kanak du baccalauréat ont été édités.

Une convention a été signée le 24 octobre 2016 avec l'Université de la Nouvelle-Calédonie, l'école supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE) et le vice-rectorat pour assurer la formation continue des enseignants.

Une commission partenariale regroupant les collectivités, l'Université de la Nouvelle-Calédonie, les trois instituts de formation, l'enseignement privé et d'autres instances partenaires (ADCK, ALP, Sénat coutumier), a été également constituée en vue de la structuration de l'enseignement des langues kanak (arrêté du gouvernement du 17 janvier 2017). Son comité technique a élaboré le référentiel de l'enseignement de la culture kanak. Une note du vice-rectorat, en date du 19 août 2016, fixe l'organisation de l'enseignement des langues et de la culture kanak.

► Le parcours civique scolaire

Un référentiel de compétences programmant des activités du primaire au lycée a été élaboré par un groupe de travail inter-degrés. En 2016, des expérimentations ont eu lieu sur la base du volontariat dans trois écoles : Charles-Mermoud à Koumac, Michelle-Delacharlerie-Rolly à Dumbéa et Hmelek à Lifou.

● Considérer la diversité des publics pour une École de la réussite pour tous

► Les nouveaux programmes de l'école primaire au collège et le nouveau socle commun

L'organisation des enseignements de l'école primaire au collège constitue le cœur de la réforme des adaptations à la Nouvelle-Calédonie. Dans ce cadre, la mise en œuvre d'un nouveau socle pour 2018, est au centre des travaux de réflexion et d'expérimentations qui ont débuté en 2016 dans le premier et le second degré. Un groupe de travail inter-degrés, piloté par un IA-IPR et un IEN a été créé à cet effet.

► Les expérimentations de la réforme du collège et du nouveau cycle 3

Des expérimentations ont été menées en 2016 dans sept collèges et six écoles (public/privé) des trois provinces :

- le collège de Tuband et les deux écoles du secteur,
- les collèges Mariotti, de Koutio et Tadine,
- le collège et l'école publique de La Foa,
- le collège et l'école privée de Bourail,
- le collège et l'école de Koumac,
- l'école publique de Kaala-Gomen.

Elles ont conduit à une proposition d'adaptation et de contextualisation de la réforme du collège adoptée par le Congrès le 29 décembre 2016. Les travaux ont porté sur la progression des apprentissages du CM1 à la 6^e du nouveau cycle 3 et, sur le renforcement des liens inter-degrés et inter-collectivités. Elles ont permis la mise en place d'un conseil école-collège.

D'autres aspects de la réforme ont été également étudiés dans les collèges comme le nouveau socle commun, la nouvelle organisation des enseignements, les nouveaux programmes et l'accompagnement personnalisé. Les expérimentations seront étendues en 2017.

¹Circulaire n°CS16-3700-55 en date du 1^{er} mars 2016, disponible sur le site de la DENC

²Note VR n°3211/2016-060 en date du 27 mai 2016

► La commission calédonienne des formations post-baccalauréat (arrêté du gouvernement du 20 septembre 2016)

Afin de renforcer la cohérence de formation entre l'enseignement secondaire et les études supérieures, ainsi que la concertation avec les milieux économiques, une première rencontre de la commission calédonienne des formations post-baccalauréat et des commissions mixtes sectorielles a été organisée en novembre 2016. Elle a regroupé l'Université de la Nouvelle-Calédonie, les opérateurs de formation d'enseignement supérieur tels que la Chambre de commerce et d'industrie, la DAFE et les directions de l'enseignement privé sous contrat.

● Ancrer l'École dans son environnement, un climat scolaire au service de l'épanouissement de l'élève

► Les procédures sur le harcèlement, les addictions et la gestion de crise dans le secondaire

Pour améliorer la prévention et le traitement du harcèlement, des violences et des conduites addictives dans le secondaire, des instructions ont été diffusées par le vice-rectorat en lien avec l'agence sanitaire et sociale, indiquant comment mettre en œuvre des actions de prévention, de repérage précoce et d'assistance aux élèves.

► Le logiciel CIVINC (Collecte des incivilités et faits de violence en Nouvelle-Calédonie)

Une analyse systématique des signalements d'actes de violence et d'incivilités par les établissements sera effectuée par le vice-rectorat pour la mise en place d'un accompagnement sanitaire et social approprié à chaque situation. Ainsi, une convention a été signée entre les services de la police nationale et le vice-rectorat pour prévenir les troubles ayant lieu aux abords et dans certains établissements de Nouméa. Une note en date du 24 octobre 2016 rappelant les procédures disciplinaires a également été diffusée aux établissements.

● La gouvernance du service public de l'enseignement

► Les plans de formation des personnels

Dans le cadre de l'application de la charte, les plans de formation 2017 des premier et second degrés ont été élaborés selon les orientations du projet éducatif.

Pour le premier degré, conformément à la délibération n° 106, le plan de formation s'articule autour de six axes : les fondamentaux en français et en mathématiques, la prise en compte des besoins éducatifs particuliers et la culture dont sont porteurs les élèves, un socle de valeurs partagées visant le vivre ensemble, l'appropriation du socle commun et le développement des compétences professionnelles des enseignants.

Le plan de formation 2017 du premier degré comprend 95 stages, dont 71 sont proposés à l'initiative de la Nouvelle-Calédonie, et 24 par les provinces dans le cadre de l'adaptation des programmes à leurs réalités culturelles et linguistiques.

Pour le second degré, trois priorités académiques ont été définies : l'accompagnement des équipes pédagogiques à la contextualisation de la réforme du collège à la Nouvelle-Calédonie, au développement des compétences de certains personnels

pour un rééquilibrage des emplois et à la mise en œuvre des cinq axes dans les projets d'établissement : la culture scientifique et technologique, artistique, le numérique, le développement durable et l'ouverture sur le monde.

Le plan académique de formation 2017 offrira un panel de 240 formations dont une part importante sera consacrée à un public désigné pour cibler les besoins spécifiques des personnels.

► Les engagements de l'Éducation nationale pour la mise en œuvre de la charte

L'engagement de l'État se traduit par un protocole signé le 26 octobre 2016 avec la Nouvelle-Calédonie précisant l'aide et les moyens complémentaires apportés par l'Éducation nationale et le ministère de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt pour la mise en œuvre du projet éducatif sur la période 2017-2019.

Une expertise portera sur l'adaptation ou la contextualisation des programmes nationaux du collège, sur la définition du socle commun de connaissances, de compétences et de valeurs, sur les modalités de correction du baccalauréat général et technologique en Nouvelle-Calédonie conformes aux exigences nationales et sur l'expérimentation des premières sections internationales.

En matière de pilotage, un appui méthodologique présidera à la mise en place de l'Observatoire de la réussite éducative, à la rédaction du code de l'éducation, à un audit sur la stratégie territoriale de développement numérique et sur la situation des quatre maisons familiales rurales (MFR) et au développement des compétences des personnels locaux.

Un bilan du protocole sera réalisé en décembre 2019.

► Les modalités de nomination et de recrutement du vice-recteur, directeur général des enseignements de la Nouvelle-Calédonie

Un avenant à la convention relative à l'organisation d'un service unique de gestion de la compétence de l'État et de la compétence transférée à la Nouvelle-Calédonie en matière d'enseignement du second degré public et privé, d'enseignement primaire privé et de santé scolaire a fixé de nouvelles procédures de recrutement et de nomination du vice-recteur, directeur général des enseignements. Elles se feront de manière paritaire entre l'État et la Nouvelle-Calédonie.

► La mise en place d'une démarche contractuelle d'engagement entre la Nouvelle-Calédonie, les provinces et les communes

Les 33 communes et les provinces contribuent au fonctionnement du service public de l'enseignement. Partenaires du projet éducatif, elles ont reçu la charte d'application et sa programmation triennale. Dans ce cadre, elles ont été invitées à identifier les actions qu'elles jugeraient prioritaires en fonction des problématiques propres à leur territoire (décrochage scolaire, santé, éducation, etc.). Ces travaux donneront lieu à des engagements formels entre ces collectivités et la Nouvelle-Calédonie.

► Une administration de gestion commune

Cette instance a pour mission le suivi permanent et régulier de la mise en œuvre des actions par les trois directions de l'enseignement (DENC, DAFE, vice-rectorat). Elle veillera à l'application de la charte auprès de la communauté éducative et proposera des ajustements. Elle associera les partenaires institutionnels ou d'autres instances dans une action concertée afin de mener une politique éducative cohérente.

En cette année 2017, le projet éducatif entre dans sa première année de réelle mise en œuvre par les équipes. Elles ajusteront éventuellement ses modalités de concrétisation. Cette phase va à la fois élargir les expérimentations initiées en 2016 et développer les nouvelles actions du plan triennal à l'ensemble des écoles et établissements de la Nouvelle-Calédonie. Cette seconde partie du document présente un résumé du plan triennal.

La gouvernance, une action transversale

► La mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du projet éducatif

- Valider le format et les missions de l'Observatoire de la réussite éducative et le plan du code de l'éducation calédonien,
- présenter un bilan intermédiaire de la mise en œuvre du projet éducatif.

► Le renforcement de la place de la communauté éducative

- Organiser des formations dans les établissements associant les différents membres de la communauté éducative,
- consolider les dispositifs visant au rééquilibrage conformément à l'Accord de Nouméa,
- rénover le statut des personnels de direction, cadres territoriaux.

► La contractualisation des trois réseaux de l'enseignement privé confessionnel avec la Nouvelle-Calédonie

- Poursuivre la démarche concertée avec l'ensemble des collectivités et les trois réseaux d'enseignement privé sous contrat et le gouvernement pour une contractualisation en 2018.

Développer l'identité de l'École calédonienne

► L'appropriation des valeurs de l'École calédonienne

- Diffuser un texte sur les valeurs de l'École à l'ensemble des établissements scolaires ainsi qu'auprès du grand public,
- améliorer la prise en compte de l'égalité des filles et des garçons avec le développement de la labellisation 3E (éducation à l'égalité à l'école).

► La structuration de l'enseignement des langues et de la culture kanak (LCK)

- Mettre en place un enseignement obligatoire des fondamentaux de la culture kanak ainsi qu'une offre d'enseignement des langues kanak en LV2,
- produire des ressources et des outils d'enseignement des LCK pour créer un fonds documentaire,
- améliorer la formation des enseignants en LCK et mettre en place des processus d'habilitation et de certification (2018).

► Le développement du sens civique de tous les élèves

- Appliquer le référentiel de compétences du parcours civique scolaire fondé sur les programmes d'enseignement,

- créer un conseil de la vie collégienne au sein de chaque établissement.

Considérer la diversité des publics pour une École de la réussite pour tous

► La maîtrise des compétences de base de l'école au lycée

- Consolider les dispositifs de remédiation au niveau des écoles et des établissements, et renforcer les enseignements fondamentaux en CAP et en bac pro,
- créer un module commun de formation initiale pour les futurs enseignants (premier et second degrés),
- rénover les épreuves de mathématiques et de français des concours d'entrée des instituteurs et des professeurs des écoles (2018).

► L'évolution de l'organisation des enseignements de l'école primaire au collège

- Proposer en 2017 une évolution de l'organisation de l'enseignement et des programmes du premier degré, étendre les expérimentations sur la réforme du collège et former les personnels à la nouvelle organisation des enseignements du collège,
- mettre en place, à partir de 2018, cette nouvelle organisation des enseignements du primaire et du collège, en lien avec la réforme adaptée et contextualisée à la Nouvelle-Calédonie,
- mettre en œuvre le nouveau diplôme national du brevet (DNB).

► Le développement du lien avec les familles dans le choix de l'orientation

- Organiser des parcours d'orientation plus lisibles associant les élèves et leurs familles,
- développer des espaces dédiés à l'orientation dans les centres de documentation et d'orientation avec, en parallèle, la formation des professeurs principaux et des conseillers d'orientation-psychologues.

► La lutte contre les situations de décrochage scolaire

- Renforcer les dispositifs pédagogiques existants,
- mettre en œuvre l'obligation de formation pour les jeunes de 16 à 18 ans sortis du système de formation sans qualification, sans diplôme ou sans emploi par la création du service civique calédonien et de l'agence calédonienne du service civique,
- mettre en place le logiciel « Persévérance » pour repérer les jeunes en phase de décrochage et les décrocheurs.

► Une meilleure prise en compte de la situation des élèves à besoins éducatifs particuliers (BEP)

- Expérimenter un dispositif d'accompagnement des projets d'inclusion des élèves à BEP,
- refondre les textes sur l'adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés (ASH) pour assurer la continuité du premier au second degré,
- réorganiser, dès 2018, le maillage territorial des sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA),
- mener une étude sur les conditions de création de centres médicosociaux et d'un institut thérapeutique pédagogique.

► Développer les innovations pédagogiques

- Inciter les innovations pédagogiques dans les projets d'école et d'établissement,
- généraliser les innovations de l'enseignement agricole, comme le soutien individualisé en 2nde professionnelle, les médiateurs de proximité, les groupes adultes relais (GAR), l'accompagnement des BTSA en Métropole et celui des MFR.

● Ancrer l'École dans son environnement, un climat scolaire au service de l'épanouissement de l'élève

► L'amélioration du bien-être des élèves pour favoriser leur réussite

- Proposer une délibération sur les modalités de mise en œuvre de la politique de promotion de la santé en milieu scolaire,
- définir un cahier des charges sur l'amélioration du transport des élèves en concertation avec les compagnies de transport et les collectivités,
- développer la labellisation E3D, une démarche au développement durable (École/Établissement en démarche de développement durable).
- structurer, à partir de 2018, un dispositif sanitaire et social scolaire par la création d'un dossier unique de l'élève,
- expérimenter des nouveaux rythmes scolaires dans chaque province associant écoles et collèges.

► Instaurer un climat scolaire serein

- Mieux prendre en compte les conditions de vie des élèves et des personnels dans les rénovations et les réhabilitations des locaux,
- mettre en place un plan de lutte contre le harcèlement et le cyber harcèlement.

► Faire évoluer les offres de formations pour mieux répondre aux besoins des élèves

- Créer la 3^e préparatoire à l'enseignement professionnel,
- augmenter les capacités d'accueil en lycée et lycée professionnel,
- mettre en place les séries technologiques,
- développer les passerelles : CAP-bac professionnel ; BTS-licence ; DUT-licence (DUT : diplôme universitaire de technologie); CPGE-licence (CPGE : classes préparatoires aux grandes écoles) et entre les séries technologique et professionnelle.

● Ouvrir l'École calédonienne sur la région Océanie et le monde

► La promotion des parcours d'ouverture et les mobilités d'apprentissage en Océanie et dans le monde

- Mettre en place une carte des langues pour les premier et second degrés,
- ouvrir une section internationale australienne dans le second degré,
- généraliser les référents culturels dans les établissements publics,
- développer, à partir de 2018, des partenariats inter-établissements au sein de l'Asie et de l'Océanie.
- mettre en œuvre le parcours d'éducation artistique et culturelle.

► La réduction des inégalités d'accès aux ressources numériques

- Élaborer un cahier des charges pour lancer un plan d'actions « école-collège-lycée connectés » liant équipements, usages, ressources et formations,
- renforcer la formation des enseignants en lien avec les besoins des élèves,
- organiser, à partir de 2018, la maintenance des équipements et des réseaux en fonction des compétences des différentes collectivités.

Objectifs prioritaires et mesures 2017-2019



Ces tableaux présentent les objectifs prioritaires et les mesures du projet éducatif. Ils rendent compte de l'ensemble des actions qui seront menées de 2017 à 2019.

Améliorer la gouvernance du service public de l'enseignement					
Objectifs prioritaires	Assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du projet éducatif			Renforcer la place de la communauté éducative et conforter la gestion des ressources humaines	
Mesures	Renforcer les partenariats institutionnels	Assurer le suivi et l'évaluation du projet éducatif	Adapter les plans de formation des enseignants des 1 ^{er} et 2 nd degrés	Assurer une cohésion de la communauté éducative	Développer une gestion des ressources humaines en conformité avec les orientations du projet éducatif
Actions 2016	Initier une démarche concertée en vue d'une contractualisation avec les directions de l'enseignement privé	Mettre en place une administration de gestion commune aux trois directions, afin d'assurer la mise en œuvre du projet éducatif	Intégrer les orientations de la politique éducative de la Nouvelle-Calédonie dans les plans de formation (initiale et continue) des premier et second degrés	-	-
	Mettre en place une démarche contractuelle d'engagement entre la Nouvelle-Calédonie, les provinces et les communes				
	Signer un protocole d'accord entre l'État et la Nouvelle-Calédonie				
Actions 2017	-	Valider le format et les missions de l'Observatoire de la réussite éducative	-	Mettre en place des formations dans les établissements associant les différents membres de la communauté éducative	Mettre en place une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences des personnels des premier et second degrés
	-	Valider le plan du code de l'éducation calédonien			Consolider les dispositifs visant au rééquilibrage conformément à l'Accord de Nouméa
	-	Présenter un bilan intermédiaire de la mise en œuvre du projet éducatif			Rénover le statut des personnels de direction, cadres territoriaux
Actions 2018	Contractualiser avec les trois réseaux d'enseignement privé confessionnel	Présenter un bilan intermédiaire de la mise en œuvre du projet éducatif	-	-	-
Actions 2019	-	Présenter un bilan des actions et faire des préconisations d'ajustements	-	-	-

Considérer la diversité des publics pour une École de la réussite pour tous

Objectifs prioritaires	Assurer la maîtrise des compétences de base de l'école au lycée pour prévenir l'illettrisme et l'innomérisme		Faire évoluer l'organisation des enseignements de l'école primaire au collège	Développer l'orientation choisie en lien avec les familles	
Mesures	Renforcer la formation initiale et continue	Sécuriser les parcours des élèves	Adapter et contextualiser une réforme du collège, en lien avec le premier degré	Mettre en place un parcours d'orientation	Définir une politique d'orientation et une évolution des procédures d'affectation
Actions 2016	-	Inscrire un volet sur la maîtrise de la langue française dans les projets d'école	Analyser et commencer à adapter les nouveaux programmes de l'école primaire au collège et le nouveau socle commun	Inscrire un volet sur l'orientation dans les projets d'établissement	-
Actions 2017	Créer un module commun de formation initiale pour les futurs enseignants des premier et second degrés	Consolider les dispositifs de remédiation au niveau des écoles et des établissements	Proposer une évolution de l'organisation de l'enseignement et des programmes du premier degré	Organiser des parcours d'orientation plus lisibles associant les élèves et leurs familles	Modifier les critères d'affectation notamment en CAP, bac professionnel et brevet de technicien supérieur (BTS)
		Renforcer les enseignements fondamentaux en CAP (Certificat d'aptitude professionnel) et en bac professionnel	Former les personnels à la nouvelle organisation des enseignements du collège	Développer des espaces dédiés à l'orientation dans les centres de documentation et d'orientation	
	Mettre en place un groupe de recherche action en formation continue (premier et second degrés)	Faire évoluer les évaluations institutionnelles en lien avec l'Observatoire de la réussite éducative	Étendre les expérimentations sur la réforme du collège	Former les professeurs principaux et les conseillers d'orientation-psychologues	Développer une stratégie d'information auprès du grand public et des parents
Actions 2018	Rénover les épreuves de mathématiques et de français des concours d'entrée des instituteurs et des professeurs des écoles	-	Mettre en place une nouvelle organisation des enseignements du primaire et du collège, notamment au niveau des cycles d'enseignement en lien avec la réforme du collège	-	Créer des heures dédiées en collège et en lycée pour l'orientation
		-	Mettre en place les nouveaux programmes et le nouveau socle commun adaptés à la Nouvelle-Calédonie de l'école au collège	-	
		-	Mettre en œuvre le nouveau diplôme national du brevet (DNB)	-	

Considérer la diversité des publics pour une école de la réussite pour tous

Objectifs prioritaires	Prévenir et lutter contre les situations de décrochage scolaire	Mieux prendre en compte la situation des élèves à besoins éducatifs particuliers	Développer les innovations pédagogiques	
Mesures	Lutter volontairement contre le décrochage scolaire	Améliorer la fluidité des parcours scolaires et la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers (BEP)	Généraliser les innovations de l'enseignement agricole	Inciter le développement des innovations pédagogiques dans les projets d'école et d'établissement
Actions 2017	Renforcer les dispositifs pédagogiques dans les établissements contribuant à prévenir les situations de décrochage	Expérimenter un dispositif d'accompagnement des projets d'inclusion des élèves à BEP	Prévenir l'illettrisme par la mise en place de soutien scolaire individualisé en seconde professionnelle et la remédiation à la suite des tests de la journée défense et citoyenneté	Mettre en place le nouveau cycle 3 dans des bassins « école-collège »
	Mettre en place l'obligation de formation pour les jeunes de 16 à 18 ans sortis du système de formation sans qualification, sans diplôme ou sans emploi : création du service civique calédonien et de l'agence calédonienne du service civique	Créer une équipe mobile pluri-catégorielle (un enseignant spécialisé, un éducateur spécialisé, un thérapeute) pour prendre en charge des élèves présentant des troubles du comportement et de la conduite	Lutter contre le décrochage scolaire grâce à l'intervention de médiateurs de proximité, l'accompagnement et le soutien scolaire pour les étudiants en brevet de technicien supérieur agricole (BTSA) en Métropole et l'accompagnement des maisons familiales rurales dans leurs missions	Repérer et valoriser les bonnes pratiques contribuant à la prévention du décrochage en collège et en lycée professionnel
	Créer un dispositif de concertation partenarial et inter-institutionnel (Nouvelle-Calédonie et au niveau de chaque province)	Refondre les textes sur l'adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés (ASH) pour assurer la continuité premier-second degré	Développer des groupes adultes relais (GAR) pour une écoute bienveillante des lycéens	Structurer un réseau de spécialistes visant à prendre en charge les dysfonctionnements liés aux troubles des apprentissages et du langage
	Développer et expérimenter le logiciel « Persévérance » pour une vision efficiente du repérage de l'analyse et de l'accompagnement du jeune en risque de décrochage ou décrocheur		Aider à l'insertion professionnelle par la mise en œuvre d'actions préconisées par l'enquête de l'IDC-NC (institut pour le développement des compétences en Nouvelle-Calédonie) sur le devenir des élèves de l'enseignement agricole	
Actions 2018	Généraliser l'utilisation du logiciel « Persévérance » pour une vision efficiente du repérage de l'analyse et de l'accompagnement du jeune en risque de décrochage ou décrocheur	Réorganiser le maillage territorial des sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA)	-	-
	-	Mener une étude sur les conditions de création de centres médicosociaux et d'un institut thérapeutique pédagogique	-	-

Ancrer l'École dans son environnement, un climat scolaire au service de l'épanouissement de l'élève

Objectifs prioritaires	Améliorer le bien-être des élèves pour favoriser la réussite		
Mesures	Mieux prendre en compte la santé des élèves en milieu scolaire et promouvoir l'éducation pour la santé	Aménager les rythmes et le temps scolaire	Promouvoir l'éducation au développement durable et la culture scientifique
Actions 2016	Proposer une délibération sur les orientations générales de promotion de la santé en milieu scolaire et créer le comité inter-institutionnel de promotion de la santé en milieu scolaire (gouvernance partagée)	Évaluer le calendrier scolaire actuel et faire des propositions pour les rentrées de 2018 et 2019	Mettre en place une commission partenariale sur la culture scientifique et technologique et l'éducation au développement durable
	Mettre en place des procédures cadres sur le harcèlement, les addictions, et la gestion de crise dans les établissements secondaires		Inscrire un volet sur la culture scientifique et le développement durable dans les projets d'école et d'établissement
Actions 2017	Proposer une délibération sur les modalités de mise en œuvre de la politique de promotion de la santé en milieu scolaire	Définir un cahier des charges sur l'amélioration du transport des élèves en concertation avec les compagnies de transport et les collectivités	Développer la labellisation E3D (École/Établissement en démarche de développement durable)
	Rendre obligatoire le volet « promotion de la santé dans les projets d'établissement » et l'instaurer dans les projets d'école	Reconquérir du temps scolaire via la correction du bac général et technologique en Nouvelle-Calédonie	Réaliser un état des lieux sur les conditions d'enseignement des sciences et de l'éducation physique et sportive en vue d'élaborer des plans d'action
Actions 2018	Structurer un dispositif sanitaire et social scolaire (dossier unique sanitaire et social de l'élève, outil informatique de recueil de données, outil de repérage des troubles des apprentissages, veille sanitaire...)	Expérimenter des nouveaux rythmes scolaires dans chaque province associant écoles et collèges	-
	Structurer un dispositif d'éducation pour la santé dans les établissements scolaires (outils de diagnostic des problématiques de santé dans les établissements scolaires, outils d'évaluation des actions...)		-
Actions 2019	Mettre en place les dispositifs sanitaire et social scolaire, et d'éducation pour la santé dans les établissements scolaires	-	-

Ancrer l'École dans son environnement, un climat scolaire au service de l'épanouissement de l'élève

Objectifs prioritaires	Instaurer un climat scolaire serein		Faire évoluer l'offre de formations pour mieux répondre aux besoins de montée en compétences des élèves	
Mesures	Consolider la dimension éducative dans le fonctionnement des écoles et des établissements	Lutter contre les violences à l'école	Mettre en place des passerelles entre les voies et séries de formation	Structurer une carte des formations en lien avec les milieux professionnels
Actions 2016	Inscrire un volet sur le climat scolaire dans le projet d'établissement	Analyser de manière systématique les signalements d'actes de violence et d'incivilités effectués par les établissements du second degré et mettre en place des mesures adaptées à chaque établissement	-	Mettre en place une commission consultative des formations d'enseignement supérieur
	Inscrire un volet sur la formation aux valeurs et aux pratiques de la citoyenneté dans les projets d'école			
Actions 2017	Mieux prendre en compte les conditions de vie des élèves et des personnels dans les rénovations et réhabilitations des locaux	Valoriser les initiatives de médiation entre pairs et les projets portés par les élèves	Développer des passerelles : CAP-bac professionnel ; série technologique-série professionnelle ; BTS-Licence ; DUT-Licence ; CPGE-Licence (CPGE : classes préparatoires aux grandes écoles)	Augmenter les capacités d'accueil en lycée et lycée professionnel
	Mettre en place un plan de rénovation des métiers d'adjoint d'éducation et de surveillant (recrutements, formations, évaluations, remplacements)	Mettre en place un plan de lutte contre le harcèlement et le cyber harcèlement		Mettre en place toutes les séries technologiques
Actions 2018	Actualiser les règlements intérieurs des écoles et des Eprojet éducatif en vue du respect des droits et devoirs des élèves et des personnels	Mettre en place une meilleure articulation entre formation initiale et formation professionnelle continue, notamment par la création de commissions mixtes sectorielles	Mettre en place des parcours cohérents du CAP au BTS	Instaurer une démarche de labellisation calédonienne « lycée des métiers »
			Pérenniser les financements du pôle d'excellence sectoriel sur la formation initiale et continue agricole et renforcer les liens avec le monde professionnel	
Actions 2019	-	-	Créer la 3 ^{ème} préparatoire à l'enseignement professionnel « prépa pro »	Ouvrir des sections d'apprentissage en milieu scolaire

Ouvrir l'École calédonienne sur la région Océanie et le monde

Objectifs prioritaires	Promouvoir les parcours d'ouverture culturelle, géographique et les mobilités d'apprentissage en Océanie et dans le monde		Réduire les inégalités d'accès aux ressources numériques et en développer les usages	
Mesures	Mettre en place un parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) impliquant l'élève et contextualisé	Mettre en place un parcours linguistique école/collège/lycée	Harmoniser les infrastructures et les équipements numériques dans une logique de continuité territoriale et scolaire	Développer les usages du numérique au service des apprentissages et de la réduction des inégalités scolaires
Actions	Mettre en place une commission partenariale sur la culture artistique	Mettre en place une commission partenariale sur l'ouverture internationale	Mettre en place une commission partenariale sur le numérique éducatif	
	2016 Inscrire un volet culturel dans les projets d'établissement	Inscrire un volet sur l'ouverture internationale dans les projets d'établissement	Inscrire un volet numérique dans les projets d'établissement	
Actions	Généraliser les référents culturels dans les Eprojet éducatif	Mettre en place une carte des langues pour les premier et second degrés	Élaborer un cahier des charges pour lancer un plan d'action « école-collège-lycée connectés » liant équipements, usages, ressources et formations	Renforcer la formation des enseignants en lien avec les besoins des élèves et adapté aux équipements mis à disposition
		Ouvrir une section internationale australienne dans le second degré		
Actions	Mettre en place un réseau entre CDI (centre de documentation et d'information), médiathèques et structures culturelles	Mettre en place un parcours de mobilité du local à l'international adapté aux niveaux de formation et coordonné entre communes, provinces et gouvernement		
		Débuter la mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC)	Développer les partenariats inter établissements au sein de l'Asie et de l'Océanie	Organiser la maintenance des équipements et des réseaux en fonction des compétences des communes, des provinces et de la Nouvelle-Calédonie





GOUVERNEMENT DE LA
NOUVELLE-CALÉDONIE